



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 28 JUIN 2021

N°2021-23

L'an deux mille vingt et un et le lundi 28 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 22/06/2021

Date d’Affichage : 22/06/2021

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Mme Nathalie FILLATRE donne son pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Jeanine PASCAULT donne son pouvoir à M. Géry WIBAUX,

Secrétaire : M. Francis CHEDOZEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs.

Objet de la délibération : Tarifs de la restauration scolaire pour l’année 2021-2022.

Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan de la gestion de la cantine municipale de l’année scolaire 2020/2021, arrêté au 31 mai 2021.

Le montant des recettes est de 23 375,80 €, le montant des dépenses est de 27 137,44 €, soit un déficit de 3 761,64 €. Il précise que le coût de revient du repas est de 4,18€ et que la mairie prend actuellement en charge 0,58€ par enfant.

Cependant, Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs pour la rentrée prochaine.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés :

➤ **ACCEPTÉ** le maintien des tarifs pour l’année scolaire 2021-2022.

LIBELLES	ANNEES SCOLAIRES		
	2019/2020	2020/2021	Proposition 2021/2022
Prix du Repas Enfant	3,60 €	3,60 €	3,60 €
Prestation de Service (P.A.I)	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Prix du Repas Adulte	6,00 €	6,00 €	6,00 €

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 28 juin 2021

Le Maire, Géry WIBAUX



G. Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20210628-D2021_23-DE
Regu le 29/06/2021